



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE les membres du comité de démolition, lors d'une séance publique qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 00, statuera, conformément au Règlement n° 1724 régissant la démolition d'immeubles, sur la demande de démolition suivante :

<u>Lieu de démolition</u>	<u>Motif</u>
79, rue Trestler, Vaudreuil-Dorion	Permettre, sur le même terrain, la construction d'un bâtiment résidentiel

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville de Vaudreuil-Dorion à l'adresse suivante :

Ville de Vaudreuil-Dorion
a/s Jean St-Antoine
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le comité relativement à cette demande, lors de la séance publique du 1^{er} mai 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca